LYCÉE FRANÇAIS DE STAVANGER

POSTBOKS 370 SENTRUM, N-4002 STAVANGER, NORVÈGE
Tél. (+47) 45 20 24 60 - E-mail : lf.stavanger@mlfmonde.org

Stavanger, le 23 avril 2018

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES DE SECONDE N°76

Objet : PROCEDURE AFFELNET

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'il est indispensable de formuler des voeux par Affelnet (AFFectation des ELèves par le NET) pour être affecté en classe de seconde ou de première dans un établissement public et dans certains établissements privés sous contrat.

1. Je vous transmets en pièces jointes 4 documents. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir compléter obligatoirement **la fiche de préparation à la saisie des voeux** (à l'exception des notes de l'élève) + **l'une des 3 autres fiches** en fonction du souhait d'orientation de votre enfant en tenant compte de l'avis figurant sur la fiche dialogue qui vous a été remise à l'issue du 2° conseil de classe.
En cas de désaccord de votre part, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'équipe éducative pour évoquer cette décision.
Je vous remercie ensuite de bien vouloir me retourner ces 2 fiches **au plus tard le lundi 16 mai**.

2. Les voeux que vous avez formulés seront alors saisis par l'établissement dans Affelnet Lycée.

3. La fiche récapitulative de saisie de vos voeux vous sera remise par le lycée pour vérification.

Notes:

▪ Dans certains départements, l'affectation dans les séries de 1ère générale passe par l'application Affelnet, dans d'autres il convient d'adresser directement aux DSDEN un dossier papier téléchargeable sur leur site pour examen et affectation en commission départementale accompagné de justificatifs (quittance de loyer, avis de mutation, bail locatif…). En l'absence de justificatifs, un courrier explicatif doit être joint au dossier.
En revanche dans la plupart des académies, l'affectation en 1ère technologique relève de la procédure Affelnet.

▪ Pour les affectations en établissement privé sous contrat, il est nécessaire de prendre contact directement avec les établissements pour connaître les modalités d'inscription sans attendre le mois de mai.

▪ Concernant les demandes d'internat, les familles doivent s'adresser directement aux établissements sollicités de manière anticipée afin de connaître les modalités d'inscription.
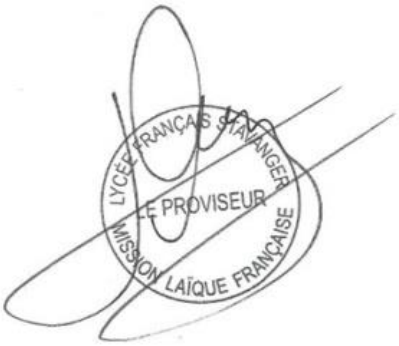
Bien à vous,